



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC de l'Île d'Orléans
Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans
AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit par le soussigné Marco Langlois, DMA directeur général/
greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans,

SÉANCE PUBLIQUE DE CONSULTATION


Aux personnes intéressées par un projet de règlement sur la démolition d'immeubles

1. Lors d'une séance tenue le 4 avril 2023, le Conseil municipal a adopté le projet règlement numéro 023-190 sur la démolition d'immeubles.
2. Une séance publique de consultation aura lieu le 1^{er} mai 2023, à 20 h à la salle du conseil, située à la Mairie de la Municipalité, 3491, chemin Royal, Saint-François-de-l'Île-d'Orléans. Au cours de cette séance, la mairesse, un conseiller ou une personne mandatée expliquera le projet de règlement et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à son sujet.
3. Le projet de règlement est disponible pour consultation sur le site Internet municipal et à la Mairie de la Municipalité : 3491, chemin Royal aux heures régulières

Du lundi au jeudi :
De 9 h à 12 h
Et de 13 h à 16 h.

4. Ce projet de règlement s'applique à l'ensemble du territoire de la Municipalité.
5. Ce projet ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Donné à Saint-François-de-l'Île-d'Orléans ce cinquième jour d'avril deux mille vingt-trois.


Marco Langlois, DMA
Directeur général/greffier-trésorier

